



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique fiscale

Question écrite n° 44139

Texte de la question

Mme Marie-Josée Roig attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les problèmes que rencontrent les associations de tourisme. Ces associations constituent l'un des piliers essentiels d'une politique sociale des vacances visant à rendre celles-ci accessibles au plus grand nombre. En 1995, plus de 4,5 millions de personnes ont été accueillies dans leurs structures. Elles sont, de plus, d'une importance vitale dans le développement local et l'aménagement des zones rurales où les grands groupes touristiques ne s'installent pas. Mais il semblerait qu'elles soient menacées car, depuis quelques années, elles font de plus en plus l'objet de redressements fiscaux. Dès lors, elle lui demande s'il ne serait pas possible d'envisager une clarification du régime fiscal de ces associations et si, dans l'attente de cette clarification, les redressements fiscaux ne pourraient être suspendus.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a conscience du rôle important joué par les associations pour la cohésion et l'animation sociales. Les organismes sans but lucratif qui exercent des activités étrangères à celles habituellement réalisées par les entreprises industrielles, artisanales, commerciales, agricoles ou libérales bénéficient d'un régime fiscal privilégié. En revanche, lorsqu'elles se livrent à une exploitation ou à des opérations à caractère lucratif, selon des modalités analogues à celles du secteur concurrentiel, les associations sont passibles des différents impôts commerciaux car leur non-assujettissement conduirait à des distorsions de concurrence. Cela étant, conformément aux préoccupations exprimées, le Premier ministre a annoncé qu'une instruction précisant les règles fiscales applicables aux associations serait mise au point après consultation du Conseil supérieur de la vie associative au sein duquel l'union nationale des associations de tourisme est représentée. Cette instruction est en cours de préparation. C'est dans le cadre des principes qui seront ainsi précisés que toutes les situations devront trouver leur solution, y compris les redressements qui auront été notifiés aux associations de tourisme.

Données clés

Auteur : [Mme Roig Marie-José](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44139

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 1996, page 5480

Réponse publiée le : 16 décembre 1996, page 6617